

## Retour au gaz et au nucléaire pour l'Union européenne



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 03 février 2022

C'est un texte qui divise les États membres de l'Union européenne : maintenant son « objectif de neutralité carbone », la Commission européenne a « *approuvé une liste de critères permettant de classer comme “durables” les investissements dans des centrales nucléaires ou au gaz pour la production d'électricité* ». Avec des conditions strictes à la labellisation comme la limitation dans le temps. Un privilège jusque-là réservé aux énergies renouvelables.

L'enjeu d'une telle proposition est d'aider à la mobilisation de fonds privés vers des activités réduisant les émissions de gaz carbonique.

La France favorable à la décision de la Commission

Une décision qui avantage la France, désireuse de relancer sa filière nucléaire, mais aussi la [Pologne](#) et la République tchèque qui, elles, souhaitent remplacer, à terme, leurs centrales à charbon très polluantes. L'Allemagne, qui mise sur l'éolien et le solaire, l'Autriche, le Luxembourg, le Danemark, les [Pays-Bas](#) et la Suède n'y étaient pas favorables. Le [gouvernement](#) autrichien a décidé d'engager une action en [justice](#) contre cette décision.

La Commission européenne à l'épreuve du réel ?

Les raisons avancées par la Commission européenne sont d'ordre pragmatique : selon elle, « *les énergies renouvelables ne pourront, à elles seules, répondre à la demande croissante d'électricité en raison de leur production intermittente* », « *d'où ce besoin, à titre transitoire, de favoriser aussi l'investissement dans des moyens stables et pilotables* ».

Les énergies dites « renouvelables » auraient-elles atteint leurs limites dans la production d'électricité ?